

Processus des élections lors de la Conférence annuelle 2024 du PS Migrant-es suisse

Candidat-es à l'élection de remplacement du président

Voir la liste séparée

Extrait du règlement du PS Migrant-e-s suisse,

Article 5

« Le PS Migrant-es vise l'objectif d'une représentation paritaire des sexes dans ses organes ainsi que dans les délégations et sur les listes électorales.

Lors de l'attribution de leurs postes et délégations, les femmes et les hommes doivent être représentés au moins à 40% chacun. Des exceptions peuvent être décidées par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers. »

Article 9, alinéa 1

« Le Comité directeur se compose de la présidence et de sept autres membres. On prend compte des groupes et régions linguistiques. »

Procédure d'élection

Première étape

L'attention des membres est attirée sur l'importance de ces deux articles. La mise en œuvre est expliquée à l'aide d'exemples concrets.

Deuxième étape

Présentation des candidatures

S'il y a plus de candidatures que de sièges, il est procédé à des élections au scrutin de liste selon les règles suivantes :

- Toutes et tous candidat-es se présentent en 3 minutes au maximum
- Toutes et tous candidat-e-s peuvent choisir deux personnes de leurs confiances qui soutiennent la candidature en 90 secondes au maximum chacune.

Après cela, on passe directement aux élections.

Troisième étape : l'élection

Au 1er tour, il faut atteindre la majorité absolue. Les bulletins de vote vides ou partiellement remplis ne sont pas valables et donc pas pris en compte pour le calcul de la majorité absolue.

Si, au 1er tour de scrutin, la nouvelle présidence a déjà été déterminée par la majorité absolue, mais que la règle paritaire des 40% ou la représentation adéquate des groupes et régions linguistiques décrite aux articles 5 et 9 n'a pas été respectée, l'assemblée des membres décide de la suite des opérations sur proposition de la Présidence.

Au 2e tour, toutes et tous les candidat-es sont admis-es encore une fois. La majorité absolue fait foi.

Au 3ème tour, la majorité relative fait foi.